

AUTOUR DE NOS ETANGS



B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

ARTHUN 2013

Sommaire

Page	2	Parlons Chiffres
Page	3	Le Mot du Maire
Page	4	Si Arthun m'était conté....
Page	6	La Vie des Associations
Page	11	Finances 2013
Page	12	Emprunts-Tarifs communaux
Page	13	Communauté de Communes
Page	15	Elections Municipales
Page	16	Infos utiles –Urbanisme
Page	17	Etat Civil
Page	18	Petites nouvelles de l'année
Page	19	Dates à retenir 2014
Pages	20	Photos diverses

Autour de nos Etangs

Bulletin municipal d'information

Publication :

Josiane BALDINI

Rédaction :

Josiane BALDINI

Marie Claudette MERLE THEVENET

Marie Claude THEVENET

Les Présidents d'Associations

Impression : Imprimerie de la Plaine

zi Vaure 42600 MONTBRISON

Tirage : 290 Exemplaires

PARLONS TRAVAUX ET FINANCEMENTS

RESTRUCTURATION ECOLE-MAIRIE	387 220 euros TTC
Estimation des Subventions à percevoir	
Conseil Général dans le cadre du COCS	170 247 euros
Etat (DETR)	32 380 euros
Enveloppe parlementaire	10 000 euros
Communauté de Communes	25 230 euros
Total des subventions	237 857 euros
Récupération de TVA	59 949 euros
Reste à la charge de la commune	89 414 euros

L'achat de matériel pour la mairie et l'école a bénéficié de subventions de l'enveloppe cantonale de Lucien MOULLIER, conseiller général, et de l'enveloppe parlementaire de Paul SALEN, député

Voirie 2012-2013 (investissement + fonctionnement)	102 838 euros TTC
Subvention conseil général	34 706 euros
Récupération de TVA	12 565 euros
Reste à la charge de la commune	55 567 euros

Assainissement	
Curage des lagunes du Bourg et des Trouillères	39 539 euros TTC
Frais d'étude	3 263 euros TTC
Subventions	
Conseil Général	915 euros
Agence de l'Eau	1 525 euros
Récupération de TVA	6 626 euros

Le curage n'a bénéficié d'aucune subvention, seuls sont pris en compte les frais d'étude.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9 h 00 – 12 h 00 14 h 00 – 16 h 00

Mercredi et Vendredi : 9 h 00 – 12 h 00

Samedi matin : 11 h – 12 h 00

Permanence d'un élu jusqu'au **30 mars 2014**

Mail de la mairie : mairie.darthun@wanadoo.fr

Tél/Fax : 04 77 24 60 21



Chères Arthunoises, chers Arthunois,

Comme à chaque édition, ce bulletin municipal est le trait d'union avec les administrés pour faire le point sur l'année écoulée.

Je remercie tous les rédacteurs d'articles qu'ils soient bénévoles ou responsables d'associations, sans qui ce bulletin d'informations n'existerait pas.

Les travaux de restructuration de l'école et de la mairie ont débuté le 9 juillet 2012, et après une longue année, nous avons pu intégrer les nouveaux locaux début août. La mairie est désormais équipée d'une salle de conseil municipal accueillante et lumineuse, et il est très agréable de s'entendre dire que nous avons de beaux locaux, que ce soit de la part des administrés de la commune ou de personnes extérieures.

Les écoliers bénéficient depuis la rentrée d'une nouvelle cantine entièrement neuve, avec une cuisine satellite correspondant aux normes de sécurité. Les salles de classe ont été repeintes et l'éclairage a été remplacé.

La plateforme monte-charge mise en place permet une mutualisation entre l'école et la mairie avec facilité d'accès des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, qu'elles soient en chariot, âgées, enceintes, avec des poussettes, provisoirement plâtrées.....

Le curage des lagunes des stations d'épuration du Bourg et des Trouillères a été réalisé au mois d'août, et 1800 m³ de boues ont été épandues. Cela permet à la commune de respirer avant d'entreprendre la construction d'autres stations d'épuration plus adaptées.

A ce propos, je témoigne ma reconnaissance à André MOULY, agriculteur sur la commune et le GAEC de Fontvieille à Ailleux, d'avoir accepté l'épandage des boues sur leurs terrains, ainsi que Michel PEURON qui a autorisé la traversée de sa propriété pour avoir accès aux lagunes des Trouillères.

Un état des lieux du cimetière actuel fait apparaître un manque de places important. Le fait que nous soyons obligés d'agrandir le cimetière nous est imposé par la loi dictée par l'article L2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : les terrains consacrés à l'inhumation des morts sont cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de morts qui peuvent y être enterrés chaque année, ce qui est loin d'être le cas dans notre cimetière. La récupération des tombes perpétuelles demande un délai minimum de trois ans, une procédure assez complexe et un coût financier non négligeable. Cela fait l'objet d'une réflexion du conseil municipal.

En complément de ces informations, je ne vous cacherai pas mon inquiétude face aux problèmes rencontrés par les petites communes et notamment la réforme des rythmes scolaires mise en place par le Ministre Vincent PEILLON.

Hormis le changement dans la vie des familles, combien va coûter cette réforme aux communes ? Comment la financer si l'on veut que les élèves bénéficient de prestations de qualité et d'un bon niveau pédagogique ?

Malgré tout, à chaque jour suffit sa peine, je vous présente donc mes meilleurs vœux et je vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

**Un vin d'honneur est offert par l'ensemble du conseil municipal
le dimanche 12 Janvier 2014 à partir de 11 h 30 à la Salle des Fêtes
et je vous invite à venir y assister nombreux.**

**Le Maire
Josiane BALDINI**



LE TACOT OU LA GALOCHE

Le Tacot fut inauguré officiellement le 20 mai 1901.

Le dernier train BOËN - ROANNE a circulé Le 14 novembre 1938.

C'était un petit train populaire appelé la **Galoche** en pays Forézien et "**Tacot** " en Roannais.

Il reliait Boën à Roanne, les deux terminus de la ligne. Il avalait courageusement en 3 heures les 54 kilomètres, en cahotant, sifflant et haletant ... Son parcours comptait 19 points d'arrêt.

Dans un article du "journal de Roanne " du 5 mai 1901, un passager raconte :

<<Nous avons mis 30 minutes pour franchir les 11 km qui séparent St Germain -Laval de Boën>>.

Arthun ne fut qu'une modeste station de cette ligne.

Pour deux générations, il a représenté le modernisme qui arrivait avec l'électricité, le cinéma ambulant (1914), le téléphone (projet à Arthun dès 1900) et les premières voitures...

D'énormes travaux furent réalisés pour une courte durée de fonctionnement puisqu'il n'aura vécu qu'une quarantaine d'années. Ce réseau fut tout d'abord créé et géré en 1896 par Mr. Larmoyer, directeur d'une entreprise privée reconnue d'utilité publique sous le nom de "Compagnie des Chemins de Fer Départementaux de la Loire" soit CFDL. Le résultat financier ne fut pas à la hauteur des attentes, la Compagnie dut fusionner avec les Chemins de Fer du Centre (CFC). Dans les années 1920, c'était l'un des plus élaborés de France avec des lignes au tracé aussi romanesque qu'audacieux.

Le Tacot a disparu en 1939, victime de la concurrence routière (autobus et voitures).

De nos jours, cette place est toujours nommée la place de La Gare



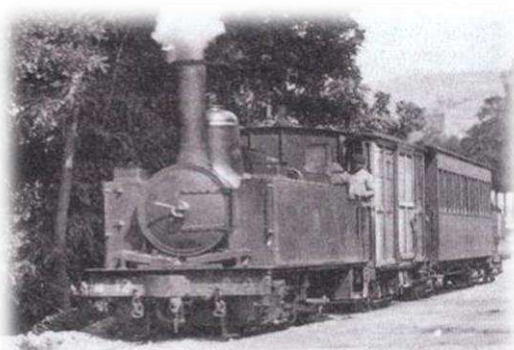
1972-73, La municipalité fit écrouler la gare



Le tacot en gare d'Arthun

Les plus de 50 ans s'en souviennent, elle servait d'abri bus pour les ramassages scolaires...

La mémoire de ces petits trains est tenace, jusque dans les paysages où les lignes désertées se devinent encore. Certaines servent de routes ou de chemins. Les petites gares et les maisons du personnel furent transformées en résidences. Les tunnels humides, aux entrées mystérieuses, longtemps abandonnés ont été réhabilités en champignonnière ou cave d'affinage de fromages. Des viaducs majestueux défient le temps en enjambant prairies ou rivières à Juré, à Saint Polgues ou à Saint Georges de Baroilles...



La Galoche sortant de Boën



Vestige : un pont de pierre vers l'Etang Bailly qu'il empruntait

Les prémices du projet :

D'après les réunions du conseil municipal d'Arthun, **les débuts furent laborieux** ...

La délibération du 14 août 1887 portait sur le refus de la commune et des propriétaires terriens de laisser du terrain pour la construction d'une voie de chemin de fer...

Nouvelle demande en date du 10 juillet 1890. Le maire Claude Durris avait donné lecture d'un arrêté du Préfet, ouvrant une enquête d'utilité publique pour une ligne de chemin de fer allant de Boën à Roanne. La réponse, après délibération le même jour, est que cette ligne de chemin de fer est plus nuisible aux intérêts de la commune qu'utile, attendu que...

- Arthun est à seulement 4 km de la gare de Boën, ce qui suffit pour écouler ses marchandises.
- Cette voie va nuire aux agriculteurs pour les détours de certains chemins qui seront coupés.
- La perte de certaines prises d'eau et le morcellement des terres.

Cependant le projet avance puisque le 26 décembre 1897, soit 7 ans plus tard, lors d'une réunion de conseil, le maire Barthélémy Duris expose qu'en exécution de l'arrêté du Préfet, en date du 18/09/1897, une enquête a été déposée en mairie pour déterminer l'emplacement de la gare d'Arthun et l'installation d'une bascule publique pouvant peser un char attelé (*Bascule actuelle*).

Cette fois, tout est accepté, les arthunois les plus récalcitrants ne peuvent plus s'opposer au projet du préfet puisqu'il avait été reconnu d'utilité publique en décembre 1896.

Travaux à Arthun :

La gare, les voies, la bascule : c'est un travail considérable pour les ouvriers qui transportèrent des remblais avec des tombereaux pour combler les dénivelés de la place pour la pose des rails.

Cette terre provenait en partie du jardin en contrebas de chez Pierre DEVEAUX. Un mur de soutènement avait été construit.

Où passait-il ?

- A Bussy-Albieux, le Tacot arrivait de Saint Germain Laval par la D3008 jusqu'au "*Banchet*".

Au virage "*Les fermes*", il empruntait sa voie devenue un chemin de terre et s'arrêtait à la gare (*maison des jeunes*). Sa course se poursuivait tout droit en passant devant le bâtiment de la CUMA, puis dans le virage à la sortie du village, il rejoignait la D3008 qu'il suivait jusqu'à Arthun.

- A Arthun, après une halte à la gare, il quittait la place en continuant le long du mur du clos. Chez Lathulière, il prenait l'actuelle déviation D3008 dont le tracé se confond avec sa voie.

Sur la commune, ce fut la seule partie entièrement créée au milieu des propriétés (*voir photo*).

Après la déchèterie, sur le chemin de gauche, il est plus aisé de deviner le tracé de la ligne.

- A la Bouteresse, après un arrêt à la gare (*maison avec un bardage en bois, Avenue de la Zone Industrielle*), il rejoignait, au rond-point, la route Feurs Boën et obliquait à droite...

- A Boën, il arrivait entre d'énormes rochers vers le square du *Monument de la Résistance*.

Enfin, le Tacot s'avancait au bout de la place du Pont Terray (*longtemps appelée Place de la Galoche*) et s'immobilisait devant sa gare construite vers les bâtiments des Ponts et Chaussées. Le train prenait la passerelle en fer de chez Moizieux qui fut construite pour lui permettre de charger des pièces de l'usine ou des colis arrivés à l'autre gare (*P.L.M. Saint Etienne-Clermont réalisée entre 1866-77*).

*Travaux remblais de terre sur la place
avant la construction de la D3008, la voie du tacot*



Maison Massard écroulée en 1997, dans le bosquet maison Lathulière

Si vous êtes un passionné qui a envie de mieux le connaître, je vous recommande :

-Un livre : *Tacot et Galoche en Roannais et Forez* de F. Toublanc & édition de l'Ormet.

-Une exposition permanente au Musée d'Alice TAVERNE à Ambierle.

Marie Claudette Merle THEVENET

Sou des écoles ARTHUN, BUSSY ALBIEUX, SAINT SIXTE

Pour les élèves du RPI Arthun, Bussy Albieux, Saint Sixte, l'année scolaire 2012-2013 a été riche en sorties extra scolaires, avec, par exemple, une initiation à l'escalade, une sortie au Grand Aquarium de Lyon, une journée à Peaugres ou encore des sorties au cinéma et, bien sûr, les visites à Biterne.

L'année scolaire 2013-2014 devrait être aussi dynamique puisque les 5 enseignants du RPI ont plusieurs projets en cours d'étude avec notamment une sortie sur 2 jours pour les plus grands.

Calendrier des Manifestations	
20/12/13 : Fête de Noël à Saint Sixte	25/05/2014 : Vide Grenier à Bussy Albieux
25/01/2014 : Loto à Saint Sixte	27/06/2014 : Fête de l'Ecole à Arthun

Alors réservez les dates ci-dessus pour que les manifestations organisées pour financer ces projets soient une réussite. La vente des brioches qui a eu lieu le samedi 19 octobre a déjà été une belle réussite. Merci aux habitants de la commune pour leur accueil chaleureux et leur générosité.

BUREAU DU SOU DES ECOLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014		
Présidente	Valérie PONCET	Bussy Albieux
Vice Présidents	Alexis GEUMETZ	Saint Sixte
	Christelle JACQUET	Bussy Albieux
	Pierre Bernard LATUILE	Bussy Albieux
Secrétaire	Caroline DERORY	Bussy Albieux
Vice Secrétaire	Fabienne PAPON	Bussy Albieux
Trésorière	Christelle REY	Arthun
Vice Trésorier	Thierry SOUCHON	Bussy Albieux

Boule Arthunoise

Pour toutes les personnes qui sont intéressées par une carte de membre honoraire, le président informe que le jeu de boules est ouvert le vendredi après-midi à partir de 16h l'hiver et 18h l'été.

Plusieurs repas ont été organisés cette année dans la bonne entente et la convivialité des boules arthunoises.

Composition du bureau :

Daniel BRITZ
Gabriel MERLE
Olivier FOURNIER

Président - **04 77 24 65 83**
Trésorier
Secrétaire



*" Quand une partie commence,
c'est un village qui naît"*

Yvan Audouard



Notre année 2013 a commencé en janvier par un repas choucroute et la galette des rois à la Salle des Fêtes de **Bussy Albieux**.

19 mars : fin de la guerre d'Algérie. Cérémonie commémorative au monument aux morts de **Bussy Albieux** suivie d'un repas au restaurant de Saint Georges de Barroilles.

Les **8 mai et 11 novembre**, nous sommes toujours présents au monument aux morts avec notre drapeau, ainsi qu'aux funérailles d'un camarade de canton.

Juillet : pique-nique à Baffy.

Septembre : sortie grenouilles au restaurant.

Novembre : 36^{ème} assemblée générale suivie du casse-croûte : boudins d'herbes et boudins pâtisseries à Arthun.



Décembre : nous participons au Téléthon.

Les membres de la FNACA remercient les deux communes pour les subventions qui ont été allouées à leur association.

Le bureau reste inchangé :

Président : **Marius VILLE**

Vice-Président : **Claude Durris**

Secrétaire : **Georges VIAL**

Trésorier : **Jean GRANGE**

Trésorier Adjoint : **Albert POYET**

Marius VILLE

Club du 3ème Age “Les Gens Heureux”

Malgré notre petit groupe, notre club continue, chaque jeudi nous nous retrouvons pour passer une agréable après-midi.

Nous souhaiterions que quelques personnes viennent nous rejoindre, elles seront les bienvenues.

PS : nous envisageons de reformer le bureau prochainement.

Le président,
Marius GERIFAUD

L'ADMR – Maison des Services

L'ADMR Maison des Services envisage la création d'un service de transport à la demande accompagné.



Un service pourquoi ?

Pour permettre à des personnes isolées, n'ayant pas accès à d'autres moyens de transport, de se déplacer pour faire des courses, aller chez le médecin ou tout simplement rendre visite à des amis.

Le transport accompagné c'est quoi ?

Ce service reposera sur un réseau de bénévoles chargés de conduire un véhicule et d'accompagner les personnes dans leurs déplacements dans un rayon de 20km autour de Boën-sur-Lignon.

Il s'agira de les transporter d'un point A (leur domicile par exemple) à un point B (la gare routière par exemple) : On appelle cela du transport en porte-à-porte.

*Attention : ce service est différent d'un « taxi » classique » puisque les personnes seront **accompagnées** dans leurs déplacements*

Un service pour qui ?

Dans un premier temps, seront concernées les personnes de plus de 60 ans ou toutes personnes souffrant de handicap et ne pouvant se déplacer seules.

Une initiative reposant sur le bénévolat

Ce projet fait suite aux réflexions conduites au sein du groupe de travail de la communauté de communes du Pays d'Astrée accompagnée par la Maison des Services des monts du Forez. L'ADMR s'est portée volontaire pour expérimenter la création d'un service de transport à la demande accompagné.

Le projet est en cours de construction mais sa réussite repose en partie sur la mobilisation d'un nombre suffisant de bénévoles chargés d'accompagner les personnes dans leurs déplacements.

Dès lors, si vous avez du temps à consacrer aux autres, si vous souhaitez vous impliquer dans un projet innovant au service du territoire et de ses habitants, si vous souhaitez permettre à des personnes de sortir de l'isolement, n'hésitez pas à solliciter l'ADMR Maison des Services 10 place Mandrillon 42130 BOEN.

Tel : **04 77 24 19 69** ou **04 77 96 23 60**

Mail : **ccambray@paysdurfe.fede42.admr.org**
ou **chbriat@rivesdulignon.fede42.admr.org**



« Ils ont des droits sur nous »

Vingt-huit Arthunois sont morts « au Champ d'Honneur » ou « pour la France » durant la première guerre mondiale. Certains étaient tout jeunes, d'autres célibataires, d'autres mariés et pères de famille.

Quatre sont morts pendant la deuxième guerre dont **Jean GOUTARD**, *résistant*, en Dordogne à 20 ans et **Jean de Neufbourg** à Saïgon en 1945.

Ils sont tombés pour la liberté qui est la nôtre aujourd'hui. Ils méritent bien que trois fois l'an, hommage leur soit rendu – à savoir **le 11 novembre, le 8 mai, le 19 mars** – par chance, à Arthun, tous sont revenus des conflits en Afrique du Nord.

Amélie, Estelle et Clémentine, trois arthunoises en classe de 5^{ème} au collège de l'Astrée à Boën sur Lignon, participent déjà depuis longtemps aux commémorations.

Bien jeunes, mais déjà citoyennes responsables, elles ont souhaité vraiment s'impliquer dans le devoir de mémoire. Le **11 novembre**, elles étaient présentes au monument aux morts aux côtés de la **municipalité**, des **porte-drapeaux** et de leurs **aînés**.



La **Marseillaise** fut interprétée ainsi que deux poèmes d'auteurs anonymes relatifs à la Grande Guerre :

« Soldats, vous êtes marqués sur nos monuments, gravés à jamais nous vous remercierons éternellement »

D'autres enfants plus jeunes étaient également présents, en attendant d'être plus grands et de pouvoir intervenir eux aussi. Certains savent que leurs aïeux dont le nom est inscrit sur la stèle ne sont jamais revenus du « Champ d'honneur ». Que signifie l'expression pour ces « petites têtes » ?

« Ils ont combattu avec bravoure pour leur pays, la paix ils ne l'auront pas vue, ce sont leurs descendants qui en profitent aujourd'hui »

Amélie, Estelle et Clémentine ont rejoint « L'atelier » concernant le centenaire de la **Grande Guerre** placé sous le signe du souvenir et de la réflexion, et sous la responsabilité de monsieur **Hammoud CHOUCHOU**, professeur d'histoire au collège de l'Astrée, et domicilié Domaine de Beauvoir.



Dès leur plus jeune âge, tous les enfants d'Arthun accompagnés de leurs parents seront les bienvenus lors des commémorations.

Marie Claude THEVENET

Comité des Fêtes «LES ARTS'THUNOIS »



Les membres du comité des fêtes et d'animations remercient les personnes qui donnent de leur temps pour la bonne organisation de la fête patronale. En effet, à cette occasion nous avons toujours de la main d'œuvre....

En tant que présidente je voudrais faire « un petit coucou » à **MARLENE** qui nous a quittés ... elle était **toujours là** pour donner un petit coup de main que ce soit pour **porter les brioches, organiser une animation** pour les enfants, **participer aux chars, se déguiser** pour le carnaval.....etc.....**MERCI A TOI MARLENE.**

Je voudrais aussi remercier les jeunes qui ont fait à l'occasion de la fête une chanson sur ARTHUN, ils sont venus nous la chanter en fin d'après-midi...

"MERCI à RAPHAEL et ses AMIS".

CHANTAL PIGNARD BOURGEY

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2014

22-23 mars 2014	Théâtre AMATHEA
27 avril 2014	TROC'PLANTES
23 Août 2014	Vide Grenier Semi nocturne
24 août 2014	Fête Patronale
23 novembre 2014	Théâtre « LES AMUSES GUEULES »

Groupe Tarot

Le groupe tarot se réunit les 1er et 3ème vendredi du mois afin de passer une agréable soirée.

Il fonctionne toute l'année.

C'est ouvert à toute personne qui aime et aurait envie de jouer.

Vous pouvez contacter **Monique VIAL** au **04/77/24/61/67**



Rencontres Amitié Loisirs

Nous sommes un groupe de **14 personnes** à nous réunir les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 14 h à 17 h à la salle de réunion qui est très claire et très chaude.



Des personnes de **Boën, Sainte Agathe La Bouteresse** et **Bussy Albieux** ont rejoint notre groupe. Nous tricotons pour « **LOU-ANGE** », une association qui a besoin de petits vêtements pour des enfants morts nés tout en pensant aux mamans et aux familles. Nous tricotons également pour des maisons de retraite des **couvertures** pour mettre sur les genoux des personnes âgées, quand elles sont assises dans des fauteuils.

Le **15 décembre 2013**, c'est le marché de la création. Vous trouverez bonnets, chaussons, chaussettes pour enfants et adultes, des écharpes et **plein de petites choses pour les cadeaux de Noël.**

Ces après-midi de détente **permettent de sortir de chez soi** pour **tricoter, broder, crocheter** ou simplement être ensemble et **parler, donner des idées et échanger des petits conseils.**

Pour terminer l'après-midi qui passe trop vite, nous buvons du thé, du café ou une tisane et nous mangeons **des gâteaux faits par une personne qui change toutes les fois.**

Tennis Club



Bilan moral

Pour la saison 2013 l'effectif du tennis club compte 43 adhérents.

Soit une légère baisse par rapport à la saison 2012.

Stage initiation tennis : Cette année le stage initiation enfants aurait dû se dérouler début juillet mais faute de participants il n'a pas eu lieu.

Cela fait deux années de suite que nous n'avons pas assez d'enfants et nous verrons si nous le maintenons pour les prochaines saisons. .

Tournoi 2013

Il a eu lieu sur 2 week-ends avec des finales qui se sont déroulées le 7 juillet. En voici les résultats :

En simple homme : **Cyril GAILLARD** l'emporte face à **Emmanuel PRABONNAUD**.

En simple femme : **Nelly DUPY** gagne contre **Josiane PLANE**.

En double mixte : **Jordan RONGERE ET Samuel VALLIER** l'emportent sur **Martin RONGERE** et **Robin VERGNE**.

Le barbecue du samedi soir a réuni 40 participants dans une ambiance festive à la salle des fêtes d'Arthun.

Tarifs 2013/2014

Couple : **27€**

Adulte : **18€**

Etudiant et enfant de 12 à 18 ans : **12€**

Troisième enfant gratuit si carte adulte prise.

Ticket horaire : **2€**

Clef : **5€**

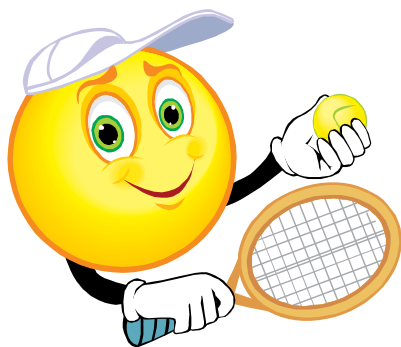
Retrait des cartes auprès de **Josiane PLANE** (Tél : 04 77 24 60 90)

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu courant **Mars 2014**.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Olivier JACQUET au 06-73-35-79-91 ou **Yves PLANE** au 04-77-24-60-90.

Manifestations 2014: tournoi du club (premier week-end de juillet)



Bureau du Tennis Club :

Président :	Olivier JACQUET
Vice-président :	Yves PLANE
Trésorière :	Angélique VALLIER PELARDY
Secrétaire :	Nathalie JACQUET
Secrétaire adjointe :	Anne-Sophie RICHARD
Membres actifs :	Josiane PLANE, Daniel VALLIER, Jean-Christophe DUCLOS, Xavier TRICAUD

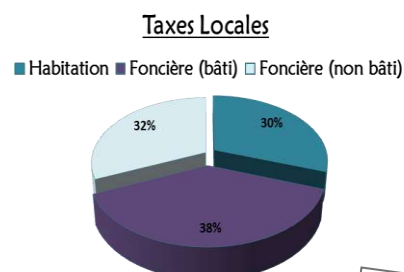
Budget Communal 2013

FONCTIONNEMENT	RECETTES	Budget Réalisé 2012	Budget Prévisionnel 2013
	Excédent Antérieur Reporté	30 698.37	50 593.12
	Atténuations de Charges	6 633.43	6 180.00
	Produits des Services	2 514.67	1 400.00
	Impôts et Taxes	117 620.44	117 286.88
	Dotations et Participations	84 342.03	88 335.00
	Autres Produits de Gestion Courante	8 124.80	5 750.00
	Produits de Participation	0.65	0.65
	Produits Exceptionnels	115 797.60	
	Total	335 033.62	269 545.65
	DEPENSES	Budget Réalisé 2012	Budget Prévisionnel 2013
	Charges à Caractère Général	36 791.45	67 491.00
	Charges de Personnel	72 331.24	91 701.00
	Atténuation de produits	3 685.00	2 948.00
	Dépenses Imprévues		4 725.65
	Virement à la Section Investissement		48 723.00
	Opérations d'ordre entre sections	115 591.28	
	Autres Charges de Gestion Courante	31 071.14	48 596.00
	Charges Financières	1 384.58	4 911.00
	Charges Exceptionnelles	284.18	450.00
	Total	261 138.87	269 545.65
	RESULTAT	73 894.75	Equilibré

INVESTISSEMENT	RECETTES	Budget Réalisé 2012	Budget Prévisionnel 2013
	Solde d'Investissement reporté		54 683.77
	Epargne de Fonctionnement		48 723.00
	Subventions d'investissement	29 257.40	345 725.60
	Emprunt	10 000.00	90 000.00
	Dotations fonds divers	8 019.49	40 410.00
	Excédents de fonctionnement	60 000.00	54 000.00
	Immobilisations corporelles		601.56
	Opérations d'ordre entre sections	115 591.28	
	Total	222 868.17	634 143.93
	DEPENSES	Budget Réalisé 2012	Budget Prévisionnel 2013
	Dépenses imprévues		4 000.00
	Subventions d'équipement versées		3 617.00
	Immobilisations corporelles	173 264.84	349 631.41
	Immobilisations en cours	65 202.61	222 409.52
	Frais d'études	22 262.52	47 000.00
	Remboursement d'Emprunt	7 069.76	7 486.00
	Total	267 799.73	634 143.93
	RESULTAT	- 44 931.56	Equilibré

Taxes locales 2013

Taxes	Taux			Bases Estimées	Produits
	2011	2012	2013		
Habitation	4,76	5,00	5.08	661 200	33 589
Foncière (bâti)	10,33	10,54	10.70	392 900	42 040
Foncière (non bâti)	40,74	41,55	42.17	75 700	31 923
Evolution des taux		5 et 2 %	1,5%	1 129 800	107 552





Emprunts de la Commune

Date début	Date fin	Capital emprunté	Motif	Remboursement Annuel
2001	2014	10 353.66	Eclairage public	1 035.37
2002	2014	11 800.00	Salle des Fêtes	1 266.04
2011	2023	20 000.00	Tracteur	2 071.52
2012	2032	100 000.00	Travaux école-mairie	8 306.57
Total emprunts budget commune		142 153.66	Total annuel	12 679.50
2002	2014	18 000.00	Assainissement	1 931.24
Total emprunt budget assainissement		18 000.00	Total annuel	1931.24

La commune est **peu endettée**. En **2008**, le montant des emprunts s'élevait à **222 151.61 euros** pour un remboursement annuel de **24 346.79 euros**. Les travaux de la salle de réunion ont été payés grâce à des fonds propres de même que le curage des lagunes payé par le budget assainissement, **sans avoir recours à l'emprunt**. Un emprunt de **100 000 euros** a été contracté pour les travaux école-mairie.

Tarifs Communaux

SALLE D'EQUIPEMENT RURAL D'ANIMATION

CAPACITE DE LA SALLE :

120 personnes maximum

80 personnes pour un repas avec tables et chaises

Attestation d'assurance obligatoire pour une location.

TARIFS :

➤ SOIREE PRIVEE :

Habitants de la Commune, Propriétaires,
Résidences secondaires : 120 euros
Habitants hors de la Commune : 190 euros

➤ ASSOCIATIONS :

Associations de la commune : 30 euros
Associations hors commune : 120 euros
Associations caritatives : 30 euros

➤ VIN D'HONNEUR :

Privé, Société : 30 euros

CAUTION : 310 euros

Vaisselle comprise – Charges non comprises

Remise des clés : vendredi 11 heures en mairie

Retour des clés : lundi 11 heures en mairie



LE REGLEMENT EST AFFICHE A L'INTERIEUR DE LA SALLE AINSI QUE LES CONSIGNES DE SECURITE.

CIMETIERE

➤ CONCESSIONS :

15 ans : 50 € le m²

30 ans : 90 € le m²



➤ COLUMBARIUM :

15 ans : 350 € la case

30 ans : 500 € la case

Le règlement du cimetière est consultable en mairie.

ASSAINISSEMENT

RACCORDEMENT A L'EGOUT : 1 500 €

Pour toute demande de raccordement, des imprimés sont disponibles en mairie.

Merci de venir consulter le règlement

« Assainissement ».

UNE NOUVELLE COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

La nouvelle composition des conseils communautaires, qui entrera donc en vigueur à l'occasion des prochaines élections municipales de 2014 a dû être déterminée par les conseils municipaux avant le 31 août 2013. Un arrêté préfectoral fixant cette composition a été pris en date du 22/10/2013.

La nouvelle assemblée communautaire sera ainsi composée de 38 délégués titulaires (contre 55 actuellement) et 9 délégués suppléants (contre 30 actuellement). Désormais, seules les communes qui n'ont **qu'un conseiller communautaire** pourront avoir **un conseiller suppléant**.

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS D'ASTREE

Le Relais assistants maternels est un espace créé pour soutenir l'accueil individuel. Ses missions sont les suivantes :

Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents employeurs, les assistants maternels et les candidats à l'agrément lors des permanences et des rendez-vous.

Contribuer à la professionnalisation et la valorisation du métier d'assistant maternel par le biais de temps collectifs itinérants sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, d'actions d'information, de formation des assistants maternels.

Participer à l'organisation de soirées sur le thème du soutien à la fonction parentale, en collaboration avec des associations locales partenaires.

Mettre en relation l'offre et la demande.

Favoriser la socialisation des enfants accompagnés par les assistants maternels lors des temps collectifs.

Participer à la fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. Les temps collectifs permettent de créer un cadre d'accueil collectif enfants/assistants maternels/parents centré sur l'intérêt de l'enfant.

Contact : **Sylviane BALLET animatrice**

tél 04 77 24 15 92 ou
ram.astree@leolagrange.org

www.mom-astree.org

QUELQUES DATES A RETENIR POUR 2014

2^{ème} édition du SELPA les 3 et 4 mai 2014

Organisée par l'union commerciale et artisanale du Pays d'Astrée ACTIF, la deuxième édition du Salon de l'Economie Locale en Pays d'Astrée SELPA se tiendra dans notre complexe sportif intercommunal et aux abords du parc d'activités de Champbayard.

Fort du succès de la 1^{ère} édition en 2013, les organisateurs se sont lancés le défi de renouveler l'exploit avec le soutien de la communauté de communes du Pays d'Astrée.

Cet événement économique démontre le dynamisme et le savoir-faire de nos entreprises.



Sports

Au complexe sportif intercommunal :

- **Championnat régional d'escalade les 22 et 23 février 2014**

- **1/2 finales nationales UFOLEP de gymnastique les 17 et 18 mai 2014 accueillies par la section gym de l'amicale laïque.**

40^{ème} anniversaire des Fardelets du Forez les 12 et 13 juillet 2014

Le groupe d'art et traditions « les Fardelets du Forez » composé d'une soixantaine de membres de tous âges, musiciens, danseurs et chanteurs fêtera les 12 et 13 juillet au Château de Goutelas à Marcoux, ses 40 ans. Au cours de leurs spectacles, les musiciens, chanteurs et danseurs font revivre des scènes de la vie quotidienne en Forez au XIX^{ème} siècle autour de bourrées, scottishs et mazurkas en costumes traditionnels du XIX^{ème} siècle. Ce 40^{ème} anniversaire permettra de mettre en avant le patrimoine de notre Forez, ses traditions et ses produits du terroir...dont le vin des Côtes du Forez et la fourme de Montbrison, parrain et marraine des Fardelets.

LE PROJET EDUCATIF LOCAL

Les accueils de loisirs intercommunaux des 4-12 ans

Confiés à la MJC, Maison des Jeunes et de la Culture, du Pays d'Astrée, et ouverts aux 4-12 ans, pour 2014, les accueils de loisirs intercommunaux sont prévus à :

St Sixte pour les vacances d'hiver, du 03/03/14 au 14/03/14

Marcoux pour les vacances de printemps, du 28/04/14 au 09/05/14

Leigneux pour la semaine du mois d'août du 25/08/14 au 29/08/14

La participation des familles est fonction du quotient familial. Ces tarifs sont révisés annuellement. Les chèques vacances et les aides des comités d'entreprises sont acceptés.

Plusieurs possibilités s'offrent aux familles : inscription sur une demi-journée, le matin ou l'après-midi, ou inscription sur une journée complète, avec repas.

Information et renseignement auprès de **Stéphanie Millet** qui assure la direction des centres de loisirs au 04 77 24 45 59 ou 06 38 99 24 87 ou paysdastree.accueil.loisirs@orange.fr

Le secteur des 10-13 ans

Il fonctionne tous les mercredis de 16h30 à 18h30 à la MJC. Il est limité à 12 places. Il propose une sortie et une soirée pendant les vacances.

Sur inscription auprès de **Damien Bouterra**, animateur jeunesse, au 06 47 30 00 46 ou 04 77 97 79 03 ou jeunesse-pays-astree@orange.fr

Les espaces jeunes pour les 13-18 ans

Sous l'égide de l'APIJ, association pour l'intercommunalité des jeunes, 3 espaces jeunes ont démarré depuis le mois de septembre les **mercredis**

- de 13h30 à 15h à **Saint Sixte** - salle de la Mairie.
- de 15h15 à 17h à **Leigneux** - salle des aînés
- de 17h30 à 19h à **Saint Etienne le Molard** - Mille Club.

Les Espaces jeunes sont des temps pendant lesquels des **jeunes**, accompagnés d'un **animateur**, se retrouvent, à raison d'1h30-2h00 par semaine, pour **partager et échanger sur leurs loisirs tout en s'amusant.**

2 nouveaux espaces sont susceptibles d'ouvrir par ailleurs...alors avis aux jeunes !!!

Contact : **Julie Guérin**

Tél : 04 77 24 13 02 ou 06 12 66 83 80 ou secteuradoapij@laposte.net

DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE LA PRESLE A ARTHUN

tél : 06 07 23 82 13 (en cas d'apport de gros volumes, il est préférable d'appeler avant)

Horaires été

lundi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30

mardi, mercredi, jeudi : 14h à 18h30

vendredi et samedi : de 9h à 18h (sans interruption)

Horaires hiver

lundi, mercredi, vendredi et samedi : 13h30 à 17h30

vendredi et samedi : de 9h à 12h

Changement des horaires dès le 1^{er} lundi suivant le changement d'heure légale et donc depuis le 28 octobre 2013 jusqu'au 29 mars 2014 inclus, la déchèterie est à l'heure d'hiver

LES CONTENEURS DE COLLECTE DU TEXTILE

Un **nouveau conteneur** est installé sur la **commune d'Arthun**, place de l'Ancienne Gare, à côté du point d'apport volontaire en verre.

En partenariat avec « le Relais » les conteneurs mis en place ont pour objet de collecter tous les **vêtements homme, femme, enfant, le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux, etc.)** ainsi que les **chaussures ou la maroquinerie**. Les objets doivent être déposés dans des sacs.

Sans compter les conteneurs présents sur les parkings des grandes surfaces boënnaises, 5 autres conteneurs sont en place sur le territoire intercommunal : 2 à la déchèterie La Presle, 1 vers la salle des fêtes de Marilly-le-Châtel, 1 à La Fabrique. sur la placette le long de la RD1089, 1 face au cimetière de Sainte Agathe la Bouteresse

ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu à **ARTHUN** tous les **vendredis matins**. Les bacs à ordures ménagères doivent être **sortis la veille**. Le tri sélectif est collecté le même jour en semaines impaires.

QUELQUES CHIFFRES EXTRAITS DU RAPPORT ANNUEL 2012 DU SERVICE DECHETS

En 2012, il a été collecté **7 423,82 tonnes** de déchets, soit **566,36 kg** par habitant et par an sur le pays d'Astrée (en porte à porte, aux points d'apport volontaire et à la déchèterie). La part **des déchets recyclés** sur ce total est de **3 262,45 tonnes**, soit **248,89 kg** par habitant et par an, ce qui représente un taux de valorisation « Grenelle » de **39,30%**.

Cela nous permet ainsi **d'atteindre un des objectifs du Grenelle de l'environnement**, qui était d'obtenir un taux supérieur à **35% en 2012**, mais ce taux doit être supérieur à **45% en 2015**. Nos efforts doivent donc se poursuivre, notamment **en triant plus et mieux, et en réduisant la quantité des ordures ménagères, en limitant par exemple les déchets putrescibles (restes de repas...) à composter par exemple.**

23 et 30 mars 2014 – Elections des conseillers municipaux et désignation des conseillers communautaires – Ce qui va changer dans notre commune

Peuvent voter les personnes qui sont régulièrement inscrites sur la liste électorale.

Les candidats déclarés peuvent toujours se présenter de façon isolée ou groupée.

Sont admises les listes qui comportent un nombre de candidats inférieur voire supérieur au nombre de postes à pourvoir.

Il est toujours possible de « panacher » en rayant ou en ajoutant des noms sur un bulletin de vote mais ne peuvent être élues que les personnes qui ont déclaré leur candidature.

Il faut déclarer sa candidature auprès des services du représentant de l'état (sous-préfecture), après attestation d'inscription sur les listes électorales délivrée par le maire. Nul ne peut être élu s'il n'a pas présenté sa candidature. Il n'est donc plus possible de rajouter sur le bulletin de vote le nom d'une personne qui ne s'est pas présentée.

Sont élus au premier tour de scrutin, les candidats qui réunissent cumulativement :

- la majorité absolue (plus de 50 %) des suffrages exprimés ;
- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits

Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire (15) ne sont pas décomptés.

Ex : Pour une commune de 500 électeurs, 300 personnes ont pris part au vote mais il y a 20 votes blancs et 50 bulletins nuls. 230 suffrages sont valablement exprimés. La majorité absolue est obtenue dès 116 voix mais aucun candidat ne peut être élu au 1^{er} tour s'il n'a pas obtenu 125 voix ($500 \times 1/4$).

Un second tour est organisé si le premier tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges de conseillers municipaux.

Seuls peuvent se présenter au second tour ceux qui ont fait acte de candidature au premier tour sauf si dès le premier tour le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges à pourvoir. La déclaration de candidature préalable est toujours nécessaire.

Même au second tour, il n'est pas possible d'élire quelqu'un qui n'a pas déclaré sa candidature.

Pour être élu au second tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Contrairement aux communes de plus de 1 000 habitants, le bulletin de vote ne comporte pas la désignation des représentants de la commune au sein de la communauté de communes. La commune sera représentée par son maire et éventuellement des adjoints selon le nombre de postes à pourvoir.

Communauté de communes

Les conseillers communautaires seront les conseillers municipaux **pris dans l'ordre du tableau (maire, premier adjoint)**. Auparavant, ils étaient désignés par le conseil municipal.

Le **suppléant** remplacera le délégué titulaire en cas **d'absence**. Si le maire renonce à son mandat de conseiller communautaire, il sera **remplacé par son premier adjoint**.

Halte aux lingettes dans les wc !**Je ne jette pas « tout à l'égout »**

Nous utilisons de l'eau pour nous doucher, tirer la chasse ou faire notre vaisselle. Une fois salies, ces « eaux usées » s'évacuent dans des canalisations mises en place spécialement pour leur transport. Les eaux usées s'écoulent gravitairement sur de longues portions, mais il est souvent nécessaire de les « relever » grâce à des pompes. Arrivées dans la station d'épuration, les eaux usées subissent différents traitements puis elles sont rejetées, épurées, dans le milieu naturel.

Jetées dans les wc, les **lingettes**, comme tout autre déchet solide (**protections hygiéniques, tampons, couches...**) causent de graves dysfonctionnements dans les réseaux, les stations de pompage des eaux usées et les stations d'épuration :

Lorsqu'elles arrivent **en entrée des stations**, elles se **coincident dans les grilles, bouchent les pompes**, et perturbent le **fonctionnement de la station**.

Le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remontent alors dans les maisons ou s'écoulent par les regards directement dans le milieu naturel, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Ces recommandations sont aussi valables pour les **cotons-tiges**, les **préservatifs**

Je ne dois jamais déverser dans les éviers ou dans les wc :

Les produits chimiques ou toxiques – vernis, peintures, solvants, diluants, acides de batteries, encres, produits de jardinage, de bricolage, médicaments...

Les huiles et matières grasses - Les objets solides

PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LA COMMUNE JUSQU'AU 10 DECEMBRE 2013

Nom	Adresse	Désignation
Laura FORESTIER et Mickaël DUMAS	Chemin de Beauvoir	Maison individuelle
GAEC de la Féculerie (consorts GIRARD)	Les Trouillères	Hangar de stockage + couverture de stabulation

LE POINT ARCHITECTURE CONSEIL UN CONSEIL ADAPTE ET GRATUIT

Vous voulez **construire, agrandir, aménager, transformer ou rénover** votre habitation, votre exploitation agricole, votre lieu d'activité...

Vous souhaitez assurer une **bonne insertion de votre projet dans le milieu environnant** : le lieu d'implantation, son orientation, la qualité des espaces et des panoramas... Vous aimeriez obtenir une aide à la définition de vos besoins, à la lecture des règles de construction, mais aussi connaître les intervenants bâtisseurs : architectes, ingénieurs, constructeurs, entrepreneurs... Le point d'accueil architecture conseil répond à toutes ces questions

Un architecte vous écoute et vous conseille M. Alain GAUBERT, architecte D.P.L.G.

Suite au plan paysager réalisé par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, le Conseil Général de la Loire vous offre l'aide d'architectes pour vous accompagner dans vos projets.

Des permanences sur rendez-vous le 2^{ème} lundi après-midi de chaque mois de 15h à 19h.

Les lundis 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 16 juin, 21 juillet 2014 dans les locaux de la Communauté de Communes au 17 rue de Roanne à Boën sur Lignon.

Pour prendre rendez-vous, un numéro de téléphone à la communauté de communes du Pays d'Astrée : 04.77.97.72.48

Naissances

13/03/2013	Livia Gisèle Catherine PAOLI	Lieu dit Ribot
13/03/2013	Enora Morgane RIPAMONTI	12 Domaine de Beauvoir
02/08/2013	Lorys COMMEAT	2 Domaine de Beauvoir
18/08/2013	Nathan Marc Antoine POPIN	Le Bourg
18/09/2013	Charline Marie Denise VERNIN	Baloye
06/10/2013	Justine Jeanne VENET	Les Trouillères
07/11/2013	Olivia REY	15 Domaine de Beauvoir
09/12/2013	Inès Kheira FAUCHERON ROMERO	3 Domaine de Beauvoir

**Décès**

26/02/2013	Jacky Joannès GROS	54 ans	Domicilié à Ribot
------------	--------------------	--------	-------------------

Transcription de Décès

06/04/2013	Jean Paul Francisque LAFOND	61 ans	Domicilié Le Bourg
26/07/2013	Louis Claude GOUTARD	88 ans	Domicilié Le Bourg
01/09/2013	Marlène MERLE	19 ans	Domiciliée rue de Beauvoir

**Mariage**

16/03/2013 :

Vincent VERNIN, opérateur d'exploitation et
Hélène Yvette FILLIEUX, préparatrice en pharmacie
Domiciliés à Baloye

**Baptême républicain**

22/06/2013 :

Loukas BLANC, né le 30 mars 2012, fils de Aurélien BLANC et de Sabrina Odile LAPENDRY, domiciliés 19, domaine de Beauvoir



Résultats du Concours Maisons Fleuries

Catégorie A – Maison avec jardin très visible de la rue :

1 ^{er} prix	Marie Thérèse FLACHAT	60 €
2 ^{ème} prix ex-æquo	Annie DAVAL Ellen MURATEL	50 €
3 ^{ème} prix	Simone PIGNARD	40 €

Catégorie B – Maison avec décor floral installé sur la voie publique :

1 ^{er} prix	Marie Claude THEVENET	30 €
2 ^{ème} prix	Christine DAVAL	20 €

Catégorie C – Maison avec balcon visible de la rue :

1 ^{er} prix	Anna BALDINI	60 €
2 ^{ème} prix	Marie Louise THEVENET	40 €
3 ^{ème} prix	Ghislaine NEEL	30 €
4 ^{ème} prix	Michèle LANDI-GOUTAROT	30 €

Repas des Anciens le 28 septembre 2013

Après un rassemblement place de l'Ancienne Gare, **43 personnes**, les aînés de la commune, accompagnés par les membres du CCAS, se sont rendus sur les hauteurs de Marcilly-le-Châtel à l'Auberge de la Césarde pour partager un repas dans la bonne humeur et le sourire.





25 janvier 2014	Loto Salle des Fêtes Saint Sixte	Sou des Ecoles RPI
09 février 2014	Thé Dansant Sainte Agathe La Bouteresse	ADMR
22-23 mars 2014	Théâtre troupe «AMATHEA »	Comité des Fêtes
13 avril 2014	Marche de Biterne	EOVI
27 avril 2014	Troc'Plantes	Comité des Fêtes
25 mai 2014	Vide Grenier à Bussy Albieux	Sou des Ecoles RPI
27 juin 2014	Fête de l'Ecole à Arthun	Sou des Ecoles RPI
23 août 2014	Vide Grenier semi-nocturne	Comité des Fêtes
24 août 2014	Fête Patronale	Comité des Fêtes
18 octobre 2014	Concours de belote Salle des Fêtes Arthun	ADMR
23 novembre 2014	Théâtre « Les Amuse Gueules »	Comité des Fêtes
14 décembre 2014	Marché de la Création	Comité des Fêtes

*L'ensemble du conseil et du personnel municipal vous
souhaitent à tous une*





BARRIERE DE LA SALLE DES FETES



COLUMBARIUM



SALLE DE REUNION



CLUB LOISIRS ET AMITIE



MAISON DES ETANGS



COURS DE POTERIE



FETE PATRONALE DIMANCHE 25 AOUT 2013

